

noirs auxquels on aura des reproches de quelque importance à faire ; et soyez assurés que des hommes qui ne pensent point, qui parlent peu , et dont l'âme est pour ainsi dire tout entière aux pieds et aux oreilles, seront mieux contenus dans l'ordre par ces jouissances, que par les punitions qu'on est dans l'usage de leur infliger.

xxi.
Réflexions
sur les
traitemens
cruels
qu'on exerce
sur
les noirs.
Moyens
de les
en préserver.

Cependant s'il faut châtier encore, que ce soit après de mûres réflexions, de sang-froid, sans hauteur, sans ironie, et surtout sans trop de rigueur. La disproportion des peines avec les délits souleva dans tous les siècles les soldats contre leurs chefs, les peuples contre les despotes, les esclaves contre leurs maîtres. Les guerres de Surinam et de la Jamaïque ont eu naguère la même origine. C'est le même motif qui porte vos noirs à étouffer leurs enfans, à se détruire eux-mêmes, à vous empoisonner, ou à brûler vos propriétés, pour avoir le barbare plaisir de vous rapprocher de la misère de leur état. La crainte des supplices ne les arrête point : il entre rarement dans leur caractère de prévoir l'avenir ; et ils sont d'ailleurs bien assurés de tenir le secret de leur crime à l'épreuve des tortures. Par une de ces contradictions inexplicables du cœur humain, mais communes à tous les peuples éclairés ou sauvages, on voit vos nègres alliés à leur poltronnerie naturelle une fermeté inébranlable. La même organisation qui les soumet à la servitude par la paresse de l'esprit et le relâchement des fibres, leur

donne une vigueur, un courage inouïs pour un effort extraordinaire. Lâches toute leur vie, héros un moment.

Voulez-vous trouver un terme à ces atrocités, ou en diminuer au moins le nombre, donnez à vos esclaves des principes religieux. L'homme le plus heureusement né, le mieux civilisé a quelquefois besoin de se rappeler le dogme terrible et consolant d'un Dieu vengeur, d'un Dieu rémunérateur, pour ne pas succomber à la tentation de commettre des crimes secrets que la loi ne saurait atteindre. Combien la croyance d'une vie future doit-elle être plus nécessaire à des malheureux courbés sans interruption sous un joug également humiliant et oppresseur ! Ce genre d'instruction a été constamment négligé par les nations qui ont abdicqué le culte romain, et ils ont dit pour raison qu'il serait contre toute bienséance de tenir *ses frères en Christ* dans la servitude. Les peuples catholiques ont pensé différemment. Ceux de leurs noirs qui ont reçu le jour dans le Nouveau-Monde sont initiés dès l'enfance aux mystères de leurs maîtres, et l'on cherche à en donner quelque idée à ceux qui sont apportés d'Afrique. A leur arrivée, ils sont remis aux familles originaires de leur pays les plus pieuses. Flattées de cette distinction, elles ne négligent rien pour répondre à cette honorable marque de confiance, mais jamais ne permettent à leurs élèves de manger à leur table, ou de coucher dans

leur chambre, sous prétexte que, n'étant pas chrétiens, ils ne sont pas encore leurs égaux. Cette conduite les rend plus attentifs aux instructions qu'on leur donne, et leur fait passionnément désirer le baptême, où ils ont pour parrain et pour marraine leurs instituteurs. On leur dit que ce lien sacré qui échappe à leurs sens, a un caractère merveilleux; et leur ignorance s'exalte beaucoup plus sur un objet inconnu que sur celui qu'elle comprendrait. Aussi conservent-ils toute leur vie pour ceux avec lesquels ils l'ont contracté une reconnaissance, un amour, un respect plus profonds que le sang n'en inspire aux meilleurs enfans pour les auteurs de leur naissance.

Cependant les moyens qu'on vient d'indiquer pour préserver les noirs des mauvais traitemens qu'ils éprouvent souvent de la part des affranchis, des ouvriers blancs, des planteurs obérés, quelquefois même des riches propriétaires, seront toujours insuffisans, s'ils ne sont appuyés par des lois coercitives.

Ici nous sommes interrompus par des colons qui ont entendu dire à leurs aïeux, et qui n'ont cessé de répéter à leurs descendans, que toute intervention entre les maîtres et les esclaves serait un attentat manifeste aux droits imprescriptibles de la propriété. A leurs yeux, la moindre influence du magistrat enfanterait l'insubordination, et détruirait infailliblement toute police.

Nous respectons comme eux le droit de pro-

priété; mais nous pensons que c'est à l'humanité qu'est dû le plus grand respect. Puisque c'est avec la permission du gouvernement que les noirs ont été acquis, c'est au gouvernement à déterminer quel doit être leur état. Il est du devoir de l'autorité de stipuler pour un être qui ne peut rien contre un être qui peut tout.

La surveillance du souverain ne paraît pas un crime à d'autres colons, mais ils la jugent dangereuse. Qui connaît mieux que nous, disent-ils, comment nos nègres doivent être nourris, vêtus et logés; les soins qu'il faut leur donner dans l'enfance, dans l'âge mûr, dans la décrépitude; leurs besoins en santé et en maladie, les fatigues que peuvent supporter les forts, les ménagemens qu'exigent les faibles, les heures convenables pour le travail et pour le repos, ce qu'on peut raisonnablement infliger de châtimens à l'indocilité et à la paresse, ou donner d'encouragement à l'activité, au zèle, à l'intelligence? L'expérience de plusieurs générations nous sert de guide. Entrez dans nos habitations: la paix, l'ordre, l'aisance qui y règnent, la satisfaction peinte sur tous les visages, vous convaincront que le régime qui y est établi est le meilleur que l'on puisse suivre, et que leurs propriétaires se conduisent en gens persuadés que leur fortune est attachée à la conservation et au bien-être de leurs esclaves. Toute ordonnance dictée par le monarque du haut de son trône dans l'ancien monde, toute

ordonnance imaginée dans le nouveau par les délégués qui l'y représentent passagèrement, si elle ne faisait que confirmer ce qui se pratique, serait inutile, et deviendrait funeste si elle contrariait les usages suivis avec un succès constant.

Il nous est doux de pouvoir assurer que ce discours ne s'éloigne pas ou ne s'éloigne que très-peu de la vérité. Les cruautés exercées sur les premiers Africains portés dans l'archipel de l'Amérique, ne se répètent plus. A ce siècle de barbarie ont succédé des temps moins infortunés : on a établi les droits de l'homme avec énergie ; les lumières ont passé d'un hémisphère à l'autre ; des observations suivies ont perfectionné les méthodes de culture ; une augmentation prodigieuse dans le prix des noirs a fait sentir la nécessité d'en ménager les forces ; une juste pitié pour ces malheureux a échauffé un grand nombre de plumes éloquents : ces causes ont successivement adouci d'une manière très-marquée les rigueurs de l'esclavage. Il se trouve cependant encore trop de colons d'un ordre inférieur, quelques-uns même des classes supérieures qui ne se sont pas assez pénétrés du nouvel esprit : leurs actes de violence se perpétueront, à moins qu'ils ne soient réprimés par des lois sévères.

Encore des lois sur les obligations réciproques du maître et de l'esclave, s'écrie une foule de planteurs ! Ne se lassera-t-on jamais de nous fatiguer par des ordonnances, des statuts et des

règlements absurdes ou contradictoires ? S'est-il passé d'année, de mois, presque de jour, qu'il ne nous en soit arrivé des métropoles, toujours portées à nous faire sentir notre dépendance, ou imaginés par leurs agens, toujours impatiens de montrer leur autorité.

Oui, vous avez des lois, mais qui sont sans force, parce que le soin de les faire observer a été confié à des tribunaux que leur éloignement, leurs formes, leurs occupations, séparent nécessairement des objets de leur inspection. Les colonies, les colonies seules peuvent faire des arrangements sages et durables ; que les grands propriétaires de chacune d'elles soient assemblés ; qu'ils délibèrent librement sur le régime qui en peut mieux assurer la prospérité ; et ne craignez pas qu'une aveugle cupidité, ou une stupide ignorance, ait la moindre influence sur leurs résolutions. Jamais des hommes riches et bien élevés, entourés de spectateurs peu enclins à l'indulgence, ne prononceront en leur faveur et au préjudice des instrumens nécessaires à leur fortune, contre les principes de la justice et de la morale.

Pour le maintien de la nouvelle législation, revêtue de la sanction du souverain, tous les districts de l'île nommeront trois de leurs notables habitans. Le devoir de ces hommes de confiance sera d'écouter les noirs, d'examiner la nature de leurs plaintes, et d'ordonner le redressement des

griefs qui leur paraîtront fondés. Si les blancs se refusent à ces actes d'équité, ils seront poursuivis devant ces tribunaux, subiront la honte d'une sentence judiciaire, et perdront encore leurs esclaves lorsque la nature de leur délit méritera ce châtement.

Ce moyen de concilier des intérêts, opposés en apparence et pourtant les mêmes, a été imaginé par des hommes qui ont bien étudié les colonies dans les colonies mêmes; son utilité ne nous paraît pas douteuse : il mettra les maîtres à l'abri des invectives pleines d'amertume, dont on les accable depuis si long-temps; il délivrera les esclaves des volontés arbitraires qui jusqu'à nos jours ont fait leur tourment. L'union qui résultera du nouvel ordre de choses donnera une grande activité à tous les travaux.

xxii.
Des
productions
et culture
des îles
de
l'Amérique.
Des pois
d'Angole.

Les premiers concernent les subsistances principalement destinées aux nègres. Leur pays en a fourni une qui, dans quelques îles, est très-répan due : on la nomme pois d'Angole; c'est le produit d'un arbrisseau qui s'élève quatre ou cinq pieds, qui vit quatre ans, et qui est utile pendant toute sa durée. Ses feuilles sont composées de trois folioles allongées, réunies sur un pétiole commun; ses feuilles, jaunâtres, irrégulières comme celles des plantes légumineuses, sont disposées en bouquets aux extrémités des rameaux : il porte des gousses qui renferment plusieurs grains d'une espèce de pois très-saine

et très-nourrissante. Cet arbuste réussit également, et dans les terres naturellement stériles, et dans celles dont on a épuisé les sels : aussi les meilleurs administrateurs d'entre les colons ne manquent-ils jamais d'en semer dans toutes les parties de leurs habitations qui, dans d'autres mains, resteraient incultes.

On cultive encore plus généralement le manioc, plante qui vient de bouture. On la place dans des fosses de cinq ou six pouces de profondeur, qu'on remplit de la terre même qui en avait été tirée : ces fosses sont éloignées les unes des autres de deux ou trois pieds, selon la nature du terrain. L'arbuste s'élève un peu plus que la hauteur ordinaire de l'homme; son tronc, gros comme le bras, est d'un bois mou et cassant; à mesure qu'il croît, les feuilles basses tombent, en laissant sur la tige une impression demi-circulaire : il n'en reste que vers le sommet. Elles sont toujours alternes et découpées profondément en plusieurs lobes. L'extrémité des rameaux est terminée par des bouquets de fleurs mâles et femelles, confondues ensemble : le calice des premières est à cinq divisions, et renferme dix étamines; celui des secondes est de cinq pièces. Le pistil qu'elles entourent est surmonté de trois styles velus, et devient une capsule hérissée à trois loges, remplie de trois semences. Il n'y a d'utile dans la plante que sa racine, qui est subéreuse, et acquiert, au bout de huit mois ou

xxiii.
Du
manioc.

plus, la grosseur d'une belle rave. On en distingue plusieurs variétés, qui diffèrent par leur volume, leur couleur et le temps qu'elles mettent à mûrir. Cette plante est délicate; la culture en est pénible; le voisinage de toutes sortes d'herbes l'incommode; il lui faut un terrain sec et léger.

Lorsque les racines ont atteint la grosseur et la maturité qu'elles doivent avoir, on les arrache et on leur fait subir différentes préparations, pour les rendre propres à la nourriture des hommes. Il faut ratisser leur première peau, les laver, les râper, et les mettre ensuite à la presse pour en extraire le suc, regardé comme un poison très-actif. La cuisson achève de faire évaporer ce qui pourrait y rester du principe vénéneux qu'elles renfermaient. Lorsqu'il ne paraît plus de fumée, on les ôte de dessus la plaque de fer où on les a fait cuire, et on les laisse refroidir.

La racine de manioc, râpée et réduite en petits grains par la cuisson, s'appelle *farine de manioc*. On donne le nom de *cassave* à la pâte de manioc changée en gâteau, par la seule attention de la faire cuire sans la remuer. Il y aurait du danger à manger autant de cassave que de farine, parce que la cassave est beaucoup moins cuite; l'une et l'autre se conservent longtemps et sont très-nourrissantes, mais d'une digestion un peu difficile.

A leur arrivée dans le Nouveau-Monde, les Espagnols trouvèrent l'usage du manioc très-

étendu sur le continent et dans les îles. Mais comment des sauvages, qui avaient sous leurs mains le maïs, avaient-ils imaginé de convertir en aliment un suc mortel, et comment y avaient-ils réussi? C'est une question qu'il est naturel de faire, et à laquelle il n'est pas aisé de répondre: on est moins embarrassé sur les motifs qui ont fait tourner cette singulière découverte à la subsistance des esclaves; ils s'en accommodent assez bien, mais lui préfèrent la patate.

Le topinambour, la pomme de terre et la patate, sont trois liserons qui, aux yeux du vulgaire, ne forment, sous des noms différens, qu'une seule plante: l'erreur est venue de ce qu'ils reçoivent une culture à peu près semblable; qu'ils tirent également leur mérite de leurs racines, et qu'ils servent de même aux besoins de l'homme. Cette opinion n'est pas celle des vrais naturalistes; ils ne l'établissent pas uniquement sur ce que le premier de ces utiles végétaux est sorti de la Nouvelle-Angleterre, le second du Chili, et le troisième du Pérou. Leur doctrine a une base plus solide; mais ce n'est pas ici le lieu de la discuter; et nous devons nous borner à ce qui concerne la patate.

Cette production a des racines chevelues et laiteuses, plutôt rondes qu'allongées, toutes d'un jaune plus ou moins rougeâtre; sa tige est rampante: du milieu de ses feuilles, d'un vert clair au-dessus, d'un vert clair en dessous, sortent

xxiv.
De la patate.

des fleurs en forme de cœur, vertes extérieurement, blanches intérieurement; un fruit rempli de petites graines leur succède. C'est par ses racines entières, ou fendues en quartiers et transplantées, que la patate se multiplie. De quelque manière qu'on l'emploie, cuite dans l'eau, sous la cendre ou convertie en pain, elle conserve toujours un goût excessivement sucré. Bien différente de la pomme de terre et du topinambour, qui ne se plaisent que sous un ciel froid ou tempéré, elle veut un climat ardent, et celui de l'archipel américain lui convient très-parfaitement : ses sels salubres et bienfaisans donnent spécialement aux noirs la santé et les forces dont ils ont besoin pour arracher au sol qui les nourrit les richesses que l'ancien monde ne cesse de demander aux Antilles; ce sont l'indigo, le cacao, le rocou, le coton, le café, le sucre. Nous avons fait connaître ailleurs les deux premières de ces productions; c'est ici le lieu de parler des autres.

xxv.
Du rocou.

Le rocou est une teinture rouge, nommée *achiote* par les Espagnols, dans laquelle on plonge les laines blanches qu'on veut teindre, de quelque couleur que ce soit. L'arbre qui le donne est aussi haut et plus touffu que le prunier; il a l'écorce roussâtre, les feuilles grandes, alternes, en cœur, accompagnées à leur base de deux stipules ou membranes, qui tombent de bonne heure. Les fleurs, disposées en bouquets, ont un calice à cinq divisions, dix pétales légèrement

purpurins, dont cinq sont intérieurs et plus petits. Ils tiennent, de même qu'un grand nombre d'étamines, sous le pistil, qui est couronné d'un seul style. Le fruit est une capsule d'un rouge foncé, hérissée de pointes molles, large à sa base, rétrécie par le haut. Elle s'ouvre, dans sa longueur, en deux grandes valves, garnies intérieurement d'un réceptacle longitudinal, couvert de semences : ces semences sont enduites d'une substance extractive et rouge, qui est le rocou proprement dit. Cet arbre fleurit et fructifie deux fois dans l'année.

Il suffit qu'une des huit ou dix gousses que chaque bouquet contient, s'ouvre d'elle-même, pour qu'on puisse les cueillir toutes : on en détache les graines, qui sont mises aussitôt dans de grandes auges remplies d'eau. Lorsque la fermentation commence, les graines sont remuées fortement avec de grandes spatules de bois, jusqu'à ce que le rocou en soit entièrement détaché; on verse ensuite le tout dans des cribles de jonc, qui retiennent ce qu'il y a de solide, et laissent écouler dans des chaudières de fer une liqueur épaisse, rougeâtre et fétide. A mesure qu'elle bout, on la recueille dans de grandes bassines; quand elle n'en fournit plus, on la jette comme inutile, et l'on remet dans la chaudière l'écume qu'on en a tirée.

Cette écume, qu'on fait bouillir pendant dix ou douze heures, doit être continuellement re-

muée avec une spatule de bois, pour qu'elle ne s'attache pas à la chaudière, et ne noircisse point. Lorsqu'elle est cuite suffisamment et un peu durcie, on la met sur des planches, où elle se refroidit; on la divise ensuite en pains de deux ou trois livres, et toutes les préparations sont terminées.

xxvi.
Du coton.

Le coton répandu sur tout le globe n'est pas obtenu partout de la même manière, ni destiné partout aux mêmes usages.

Dans le continent du Nouveau-Monde, et principalement sur ses plages marécageuses, croît un arbrisseau connu sous le nom de *mahot*: il se couvre tous les ans de gousses larges et longues remplies d'un coton couleur de tan, doux, léger, brillant, mais trop court pour être filé. Les sauvages s'en servent pour calfater des pirogues, et leurs femmes l'emploient à quelques usages domestiques.

Dans les mêmes régions, le fromager s'élève à la hauteur du pin. Le haut, le bas de son tronc ne diffèrent pas de celui des autres arbres; mais vers le milieu il est d'une grosseur extraordinaire, et ses racines, qui s'étendent loin, sortent quelquefois sept ou huit pieds de terre comme pour lui servir d'appui. La coque de son fruit renferme un coton qui a les mêmes qualités, les mêmes défauts que celui du *mahot*, et n'est pas plus utilement employé.

L'apocyn, qu'on croyait particulier à la Syrie

et à l'Égypte, et qu'on a trouvé au Canada, est une plante grasse. La double écorce qui enveloppe son fruit, gros comme le poing, renferme un coton nommé *ouate*, beaucoup plus fin, beaucoup plus soyeux que le coton ordinaire. Son emploi s'est jusqu'ici borné à être placé entre deux étoffes, dans des camisoles, dans des jupes, dans des couvertures. Un artiste de réputation a prétendu l'avoir filé, et en avoir tiré des flanelles supérieures à celles d'Angleterre; on n'a pas cru à l'expérience, et le duvet est resté dans ses premières limites. Mais ce végétal, transporté en France, a offert à un bon observateur un autre genre d'utilité.

L'apocyn, dit M. Gelot, croît facilement, même dans les plus mauvais terrains; il se multiplie de lui-même comme le chiendent, et ne souffre à ses côtés aucune autre espèce d'herbes: c'est en mars ou en avril qu'il faut le semer; un seul labour lui suffit. Il s'élève la première année à dix-huit ou vingt pouces, beaucoup plus la seconde, et dans la troisième, la seule qui donne des graines, jusqu'à cinq, six et sept pieds, selon la nature du sol. La partie ligneuse et l'écorce du lin et du chanvre sont les siennes; faites-les rouir dix ou douze jours, et vous verrez que les fibres de l'écorce se séparent facilement du bois dans toute la longueur de la plante; la filasse que vous obtiendrez égalera, surpassera peut-être en blancheur, en finesse, en force, les